

Dépôt des dossiers

 jusqu'au 30 avril 2017

Appel à projets pour le développement territorial



COMMENT RÉPONDRE ?

Le dossier de candidature et le règlement d'intervention sont consultables et téléchargeables sur la page d'accueil du site internet hautespynereenes.fr

A adresser par

mail : developpementterritorial@ha-py.fr

courrier :

Monsieur le Président
Département des Hautes-Pyrénées
Direction du Développement Local
Service des Solidarités Territoriales
6, rue Gaston Manent
CS 71324 - 65013 TARBES Cedex 9



Plus d'informations : hautespynereenes.fr



*Solidarités territoriales :
partageons nos talents*

Avec le Projet de Territoire Ha-Py 2020-2030, le Département a engagé une démarche prospective en faveur du développement territorial pour mutualiser les moyens et faire émerger des projets structurants pour les Hautes-Pyrénées.

L'évolution des compétences des collectivités territoriales et la nécessité d'optimiser l'emploi des fonds publics nous conduisent aujourd'hui à adapter **nos politiques de solidarité et d'accompagnement des territoires.**



LES OBJECTIFS DE L'APPEL À PROJETS

Soutenir des démarches et **initiatives innovantes et structurantes** :

- garantes de la solidarité territoriale,
- créatrices d'emplois et de richesses,
- avec une réelle valeur ajoutée pour accompagner le développement des territoires au bénéfice du rayonnement de l'ensemble du département,
- contribuant au renforcement de l'attractivité des territoires par le maintien, le développement ou la création d'activités et de services,
- en cohérence avec les stratégies territoriales de développement mises en œuvre à l'échelle départementale (Projet de Territoire HaPy 2020/2030, projets de territoires locaux, schémas départementaux et locaux, stratégies LEADER...).



LES BÉNÉFICIAIRES

Acteurs locaux : PETR, EPCI, communes, associations et autres porteurs de projets assurant le portage d'une démarche ou d'un projet structurant pour le territoire.



LES PROJETS ELIGIBLES

Opérations d'investissement de plus de 70 000 € HT en lien avec les services essentiels (enfance, petite enfance, maison de santé, maison de services aux publics.../...), le cadre de vie (aménagement urbains, habitat .../...), les équipements culturels, sportifs et de loisirs.

Études et expertises en prestation externe et sur une assiette éligible de 15000 € maximum.

Seront privilégiés les **projets d'intérêt intercommunal.**

LES CRITERES D'APPRECIATION ET DE SELECTION



- Caractère structurant du projet,
- Articulation avec d'autres stratégies territoriales de développement à l'**échelle départementale**,
- Contribution à la **dynamique et à l'attractivité territoriale**,
- Viabilité **économique**,
- Accessibilité au plus grand nombre,
- Dimension **environnementale et sociale**.

Les projets seront examinés par un **comité de sélection** composé d'élus(e)s du Conseil Départemental.

LES AXES DU PROJET DE TERRITOIRE

- Développer l'attractivité du territoire en s'appuyant sur l'image des Pyrénées et d'un espace de coopération avec les territoires voisins.
- Favoriser les synergies entre l'économie résidentielle et l'économie productive pour renforcer la production de valeur ajoutée sur le territoire.
- Concentrer les ressources sur des actions à fort effet de levier, créatrices de richesses, respectueuses de l'environnement et des solidarités.